

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 janvier 2021

Date de la convocation : 19/01/2021

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Anny GELAS, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, Mme Catherine MARTIN, M. Guy MARTINET, Mme Virginie OSTOJIC, M. Daniel PARAIRE, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, M. Jean PROENÇA, Mme Dominique ROUX, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Patrick CURTAUD à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à M. Jean-Claude LUCIANO, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Sophie PORNET à Mme Marilyne SILVESTRE.

Absent suppléé : Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

Absent : M. Malik MAOUCHE.

Secrétaire de séance : M. Fabien KRAEHN.

OBJET : **HABITAT** – Programme Local de l'Habitat de la Région de Condrieu : signature de l'avenant à la convention d'objectifs avec Soliha Rhône – Grand Lyon

Rapporteur : Christophe CHARLES

NOTE DE SYNTHÈSE

Suite à la création de Vienne Condrieu Agglomération le 1^{er} janvier 2018, les deux Programmes Locaux de l'Habitat de ViennAgglo et de la CCRC restent exécutoires chacun sur le périmètre pour lequel il a été adopté. Par conséquent, les objectifs et les plans d'actions ainsi que les aides financières en faveur du parc privé sont maintenus.

Le Programme Local de l'Habitat 2013-2021 de la Région de Condrieu, adopté en juillet 2013 prévoit des actions visant l'amélioration de l'habitat au sein du parc privé.

Un partenariat entre l'ex-CCRC et Soliha Rhône-Grand Lyon, en tant qu'association agréée "service social d'intérêt général", a débuté en 2015 avec une première convention signée pour la période 2016-2018.

Dans l'attente de l'approbation du futur PLH unique pour tout le territoire, il a été proposé, par délibération 19-38 en date du 26 mars 2019 de poursuivre le partenariat avec Soliha Rhône avec la signature d'une nouvelle convention pour une durée d'un an, renouvelable deux fois maximum jusqu'à fin 2021, pour assurer :

- l'accueil, la mobilisation et l'information des propriétaires avec notamment la tenue de 10 permanences d'information ;
- l'accompagnement des propriétaires dans leurs projets de travaux (conseils techniques, visite-diagnostic des logements,...) ;
- l'accompagnement des propriétaires modestes, éligibles aux aides de l'Anah, pour le montage administratif et financier de leurs dossiers de demande d'aides financières auprès des différents partenaires dont l'agglomération.

Compte tenu des résultats positifs réalisés en 2019 et 2020, il est proposé pour la dernière année de conventionnement de réévaluer les objectifs 2021, soit un total de :

- 17 visites « évaluation énergétique » au lieu de 7 prévues initialement,
- 24 dossiers accompagnés au lieu de 12 prévus initialement.

Concernant les montants des aides aux travaux de l'Agglomération ceux-ci restent inchangés par rapport à la délibération n°2017-62 de la CCRC du 6 juillet 2017.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 2013-35 du conseil communautaire de la CCRC du 3 juillet 2013 approuvant le Programme Local de l'Habitat de la CCRC 2013-2019,

VU la délibération n° 2016-12 du conseil communautaire de la CCRC du 15 mars 2016 approuvant la convention de partenariat avec l'association Soliha Rhône et Grand Lyon,

VU la délibération n° 2017-62 du conseil communautaire de la CCRC du 6 juillet 2017 approuvant le régime des aides accordées aux propriétaires bailleurs et occupants,

VU la création au 1^{er} janvier 2018 de Vienne Condrieu Agglomération, issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois (ViennAgglo), de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu (CCRC) et intégration de la commune de Meyssiez,

VU la délibération n° 19-38 du conseil communautaire de Vienne Condrieu Agglomération du 26 mars 2019 approuvant la convention de partenariat avec l'association Soliha Rhône et Grand Lyon,

VU l'avis favorable de la commission Habitat du 14 janvier 2021,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

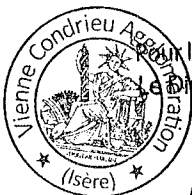
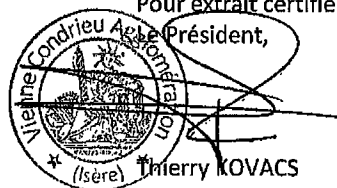
APPROUVE le projet de convention proposé et le soutien financier de Vienne Condrieu Agglomération à Soliha Rhône- Grand Lyon d'un montant maximum de 22 200 € TTC par an : une partie forfaitaire de 8 000 € et une partie variable pouvant aller jusqu'à 14 200 € TTC en fonction du nombre de visites et de dossiers réalisés.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 26 janvier 2021

Le Président certifie que la présente délibération a été reçue par la Sous-Préfecture le **29 JAN. 2021** et a été publiée le **29 JAN. 2021**

Pour extrait certifié conforme



pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services

[Signature]
Claude BOUR

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat